

## AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 19 octobre 2017, M. Pierre Ratthé, ing., dont le domicile professionnel est situé à Montréal, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

### **ASCENSEURS – MÉCANIQUE INDUSTRIELLE**

« DE PRONONCER la limitation volontaire d'exercice de l'ingénieur Pierre Ratthé dans le domaine des ascenseurs – mécanique industrielle. »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Pierre Ratthé est en vigueur depuis le 19 octobre 2017.

Montréal, ce 24 octobre 2017

**Me Elie Sawaya, avocat**  
Secrétaire adjoint par intérim

